

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle 36A du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par conférence téléphonique et visioconférence le mardi 14 juillet 2020 à 9 h.

Sont présents au centre administratif : Gaëlle Absolonne, directrice générale; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; et Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport.

Sont présents par conférence téléphonique ou visioconférence : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président; James Di Sano, Guy Gagnon et Melissa Wall, commissaires; et Stéphane Henley, commissaire-parent.

Également présents par conférence téléphonique ou visioconférence : Tara Anderson et Anthony Beliotis, commissaires-parents; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absente : Vicky Kaliozakis, commissaire.

1.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance et obtient confirmation de la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale que la procédure de convocation à cette séance extraordinaire est conforme à la loi.

HEURE : 9 h 00

Après l'appel nominal, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale conforme le quorum.

1.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

Le président indique que, conformément à l'article 1.1 de l'annexe 1 du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant la période s'étalant du mois de juillet à la date de la séance du mois d'août.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Le point suivant est retiré de l'ordre du jour à la demande de la directrice générale :

4.0 Ressources matérielles et transport

4.5 Embauche d'un fournisseur pour l'achat d'équipements de protection individuelle..... RES

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale précise qu'il est possible de retirer des points à l'ordre du jour d'une séance extraordinaire. Pour ajouter des points, toutefois, tous les membres du comité exécutif doivent être présents.

Adoption de l'ordre du jour IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que l'ordre du jour contenu au document n° X-SWLSB-2020/07/14-CA-001 soit approuvé tel qu'il a été modifié.

EC-200714-CA-0001 **Adoptée à l'unanimité**

3.0 Technologies de l'information

3.1 Achat de matériel informatique

3.1.1 Appareils iPad

En réponse aux questions sur l'achat d'une quantité de iPad, le directeur du Service des technologies de l'information apporte les précisions suivantes :

- Il est nécessaire d'embaucher un bon nombre de fournisseurs pour recevoir le produit, car il n'est pas possible de lancer un appel d'offres au Québec pour des produits Apple.
- Nous devrions recevoir le résultat de l'appel d'offres aujourd'hui.
- Le coût par iPad est d'environ 504,00 \$.
- La commission scolaire achète un modèle supérieur au modèle de base, car les appareils sont partagés et le modèle supérieur coûte de 1,00 \$ à 2,00 \$ plus cher que le modèle de base.
- À ce jour, nous avons prêté de 500 à 600 appareils en raison de la pandémie.
- La commission scolaire doit faire l'achat d'appareils additionnels afin de maintenir une réserve de 30 %, comme le recommande le MEES;
- La commission scolaire aura atteint 29 % lorsque les deux prochains achats auront été faits;
- Québec est la seule province qui ne peut acheter directement de l'entreprise Apple;
- L'entreprise offre des services et de la formation, mais n'offre aucun rabais aux organisations dans le réseau de l'éducation. Elle a des formateurs spécialisés dans la région de Montréal. Apple soutient le milieu de l'éducation en offrant de la formation.

Achat de matériel
informatique

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) poursuit ses investissements en technologies dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan d'action numérique* du gouvernement du Québec;

Appareils iPad

EC-200714-IT-0002

ATTENDU QUE les investissements du gouvernement du Québec relativement à la mesure 50767 (*Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques*) ont fait l'objet d'une augmentation de 38 400 000,00 \$ pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE l'allocation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier relativement à la mesure 50767 pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 926 476,00 \$;

ATTENDU QUE Collecto a été mandaté par le MEES pour lancer un appel d'offres public concernant l'acquisition de tablettes numériques et d'ordinateurs hybrides;

ATTENDU QUE Collecto a terminé le processus d'appel d'offres n° SAR220-2020 – *Équipements pédagogiques : tablettes éducatives* et règle actuellement les derniers détails des ententes conclues avec les fournisseurs;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est l'un des organismes qui participent au dossier d'appel d'offres n° SAR220-2020 – *Équipements pédagogiques : tablettes éducatives* et qu'elle a indiqué son intention d'acheter 450 tablettes iPad pour ses écoles pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a demandé un nombre additionnel de tablettes iPad pour s'assurer que les élèves auront l'accès nécessaire aux technologies dès le début de l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier exerce l'ensemble des fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant les mois de juillet et d'août, conformément à l'annexe 1 du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acquisition de matériel informatique faisant partie de l'appel d'offres public n° SAR220-2020 – *Équipements pédagogique numériques : tablettes éducatives*, dont le coût ne doit pas dépasser 300 000,00 \$, taxes comprises;

ET QUE la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

3.1.2 Ordinateurs portables

Achat de matériel
informatique

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) poursuit ses investissements en technologies dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan d'action numérique* du gouvernement du Québec;

Ordinateurs portables

ATTENDU QUE les investissements du gouvernement du Québec relativement à la mesure 50767 (*Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques*) ont fait l'objet d'une augmentation de 38 400 000,00 \$ pour l'année scolaire 2020-2021;

EC-200714-IT-0003

ATTENDU QUE l'allocation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier relativement à la mesure 50767 pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 926 476,00 \$;

ATTENDU QUE Collecto a été mandaté par le MEES en 2019 pour lancer un appel d'offres public concernant l'acquisition d'ordinateurs portables, d'ordinateurs de bureau, de moniteurs et de chariots de recharge pour portables (appel d'offres n° SAR130-2019 – *Postes informatiques et moniteurs neufs*);

ATTENDU QUE Collecto a révisé les prix et la disponibilité de l'équipement en avril 2019 dans le cadre de l'appel d'offres n° SAR130-2019 – *Postes informatiques et moniteurs neufs*, nous permettant ainsi de choisir parmi une sélection de produits de nombreux fournisseurs;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est l'un des organismes qui participent au dossier d'appel d'offres n° SAR130-2019 – *Postes informatiques et moniteurs neufs* pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a demandé un nombre additionnel d'ordinateurs portables pour s'assurer que les élèves et le personnel auront l'accès nécessaire aux technologies dès le début de l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier exerce l'ensemble des fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant les mois de juillet et d'août, conformément à l'annexe 1 du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acquisition de matériel informatique faisant partie de l'appel d'offres public n° SAR130-2019 – *Postes informatiques et moniteurs neufs*, dont le coût ne doit pas dépasser 400 000,00 \$, taxes comprises;

ET QUE la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Ressources matérielles et transport

4.1 Rectificatifs de commande – projet de rénovation des blocs sanitaires – École secondaire Laval Senior, bloc C

Rectificatifs de commande – projet de rénovation des blocs sanitaires – école secondaire Laval, bloc C

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191023-MR-0029, octroyant le contrat de rénovation des blocs sanitaires de l'école secondaire Laval Senior à l'entreprise Berloy Construction inc., au coût total de 1 466 995,00 \$, avant les taxes, ou 1 568 023,28 \$, taxes nettes;

EC-200714-MR-0004

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n°s EC-200129-MR-0034, EC-200226-MR-0039, EC-200325-MR-0044 et EC-200429-MR-0048 et le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200625-MR-0122, approuvant divers rectificatifs de commande totalisant 148 944,03 \$, avant les taxes, ou 152 201,43 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE, durant les travaux, d'autres rectificatifs de commande concernant diverses modifications ont dû être apportés, totalisant 9 054,92 \$, avant les taxes, ou 9 678,51 \$, taxes nettes;

ATTENDU QU'une présentation concernant toutes les dépenses prévues dans le cadre de ce projet a été faite lors de la réunion de comité administratif du 20 mai 2020;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier exerce l'ensemble des fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant les mois de juillet et d'août, conformément à l'annexe 1 du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 9 054,92 \$, avant les taxes, ou 9 678,51 \$, taxes nettes;

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit augmenté à 1 624 993,95 \$, avant les taxes, ou 1 736 903,22 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Honoraires pour services professionnels – projet de rénovation des blocs sanitaires – école secondaire Laval Senior, bloc C

Le président cède son fauteuil au vice-président afin qu'il puisse parler de cette résolution.

Honoraires pour services professionnels – projet de rénovation des blocs sanitaires – école secondaire Laval Senior, bloc C

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191023-MR-0029, octroyant le contrat de rénovation des blocs sanitaires de l'école secondaire Laval Senior à l'entreprise Berloy Construction inc., au coût total de 1 466 995,00 \$, avant les taxes, ou 1 568 023,28 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE la firme d'architectes engagée pour préparer les plans et superviser le projet, Viau Bastien Gosselin Architectes inc., avait présenté leur offre de service ainsi que leurs honoraires qui étaient inférieurs au seuil d'appel d'offres public pour ces services;

EC-200714-MR-0005

ATTENDU QUE des frais additionnels ont été engagés pendant l'exécution des travaux en raison de modifications et de retards causés par une panne d'ascenseur et de la nécessité d'une surveillance accrue puisque certaines étapes du projet étaient terminées alors que l'école n'était pas fermée, et en raison de coûts et de retards additionnels attribuables à la pandémie de la COVID-19, comme il est expliqué en détail dans le document n° SWLSB-2020/07/14-MR-001;

ATTENDU QUE les honoraires de la firme Viau Bastien Gosselin Architectes inc. ont fait l'objet d'une augmentation en raison de ces frais additionnels, passant de 100 042,81 \$, avant les taxes, ou 106 832,51 \$, taxes nettes, à 117 042,81 \$, avant les taxes, ou 125 103,26 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Paolo Galati, que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'augmentation des honoraires présentés par la firme Viau Bastien Gosselin Architectes inc.;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

Le président reprend son fauteuil.

4.3 Autorisation d'approuver les rectificatifs de commande – été 2020

ATTENDU QUE divers projets de construction se poursuivront au cours des mois de juillet et d'août, nécessitant possiblement l'approbation de rectificatifs de commande additionnels;

ATTENDU QU'aucune séance du comité exécutif ni du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'est prévue avant le mois de septembre 2020;

ATTENDU QUE l'approbation des rectificatifs de commande est nécessaire pour permettre la poursuite des travaux et éviter des coûts inutiles découlant de retards;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, la directrice générale soit autorisée, après consultation du président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et afin d'éviter des coûts inutiles découlant de retards, à approuver tout rectificatif de commande additionnel relativement aux projets de construction en cours indiqués au document n° SWLSB-2020/07/14-MR-002, et ce, jusqu'à un montant maximal de 150 000,00 \$, toutes taxes comprises, pour chaque rectificatif de commande;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à ces rectificatifs de commande;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

La directrice générale fait savoir qu'elle a eu des discussions avec le président concernant le nombre élevé de projets devant être exécutés au cours de l'été et que la commission scolaire souhaite avoir terminé le plus grand nombre possible de ces projets avant le début des classes.

Le comité exécutif s'engage dans une discussion et la directrice générale répond aux questions et aux préoccupations de la façon suivante, avec l'aide du directeur du Service des ressources matérielles et du transport :

- Il serait possible de convoquer le comité exécutif à une séance extraordinaire pendant la période des vacances, mais il pourrait s'avérer difficile de rassembler tous les membres.
- Le montant de 150 000,00 \$ est plutôt réservé aux urgences, alors que ces projets seront en cours pendant les vacances de la construction;
- Rien n'est anticipé, mais si la commission scolaire devait prendre rapidement les décisions qui s'imposent sur une question, il serait prudent d'augmenter le pouvoir de signature.
- Les travaux effectués pendant l'été coûteront entre 8 000 000,00 \$ et 9 000 000,00 \$;
- Le montant de 150 000,00 \$ est réservé à un rectificatif de commande, et non à un projet;
- La méthode utilisée pour présenter un rectificatif de commande diffère d'un entrepreneur à l'autre. Certains entrepreneurs présentent chaque rectificatif individuellement alors que d'autres regroupent les rectificatifs. Ceci est le cas pour le projet de rénovation des blocs sanitaires de l'école secondaire Laval Senior.

Le commissaire Guy Gagnon fait savoir qu'il est à l'aise avec le fait d'augmenter le pouvoir de signature de la directrice générale en ce qui concerne les projets dont il est question ici. Il est toutefois d'avis que les membres du conseil devraient être informés, dans les plus brefs délais, de tout élément inhabituel. Il propose ensuite une modification à la résolution.

Modification

EC-200714-MR-0006

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon, et appuyé par le commissaire-parent Stéphane Henley, que la résolution soit modifiée en ajoutant les mots « après en avoir informé tous les membres du conseil des commissaires », à la fin du cinquième paragraphe.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation d'approuver les rectificatifs de commande – été 2020

EC-200714-MR-0007

ATTENDU QUE divers projets de construction se poursuivront au cours des mois de juillet et d'août, nécessitant possiblement l'approbation de rectificatifs de commande additionnels;

ATTENDU QU'aucune séance du comité exécutif ni du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'est prévue avant le mois de septembre 2020;

ATTENDU QUE l'approbation de rectificatifs de commande est nécessaire pour permettre la poursuite des travaux et éviter des coûts inutiles découlant de retards;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, la directrice générale soit autorisée, après consultation du président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et afin d'éviter des coûts inutiles découlant de retards, à approuver tout rectificatif de commande additionnel relativement aux projets de construction en cours indiqués au document n° SWLSB-2020/07/14-MR-002, et ce, jusqu'à un montant maximal de 150 000,00 \$, taxes non comprises, pour chaque rectificatif de commande;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à ces rectificatifs de commande, après en avoir informé tous les membres du conseil des commissaires;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

4.4 Autorisation d'approuver les contrats d'acquisition – été 2020

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport informe les membres du comité exécutif que plusieurs achats sont en attente du résultat de l'appel d'offres et qu'il serait donc prudent pour le comité exécutif d'accorder à la directrice générale, comme c'était le cas pour les rectificatifs de commande, le même pouvoir de signature de 150 000,00 \$, afin qu'il soit possible d'approuver les contrats d'acquisition. Comme pour le point précédent, il s'agit d'une mesure de précaution.

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que le contrat d'acquisition de casiers concerne l'école primaire Saint-Jude et l'école primaire Pinewood.

ATTENDU QUE l'appel d'offres n° 1389502 – Acquisition de meubles vestiaires aux écoles primaires St-Jude et Pinewood A a été publié le 8 juillet 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres est prévue le 7 août 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à cette acquisition afin de doter les écoles indiquées ci-dessus du mobilier approprié pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QU'il est estimé que le coût de cette acquisition dépassera les pouvoirs de signature de la directrice générale, tels que ces pouvoirs sont stipulés au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'il sera nécessaire de procéder à d'autres acquisitions pendant la période estivale afin de doter les salles de classe du mobilier approprié et d'avoir en réserve une quantité suffisante d'équipements de protection individuelle pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QU'il sera nécessaire d'approuver ces acquisitions avant la prochaine séance prévue du conseil des commissaires et du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif autorise la directrice générale à approuver l'engagement du fournisseur retenu dans le cadre de l'appel d'offres n° 1389502 – Acquisition des meubles vestiaires aux écoles primaires St-Jude et Pinewood A, jusqu'à un montant maximal de 150 000,00 \$, taxes non comprises, et que la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à cet engagement;

QUE, pour les mois de juillet et d'août, advenant la nécessité de réaliser des acquisitions visant à assurer le bien-être et la sécurité des élèves de l'ensemble des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021, la directrice générale soit autorisée à approuver l'engagement de tout autre fournisseur, jusqu'à un montant maximal par fournisseur de 150 000,00 \$, taxes non comprises, et ce, après consultation du président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents relatifs à cet engagement, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le comité exécutif entame des discussions et le directeur du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes :

- L'acquisition de fournitures ne se limite pas à l'acquisition de casiers. Elle comprend également du matériel pour d'autres écoles.
- La résolution est écrite de façon à couvrir l'achat de casiers et d'autre matériel nécessaire demandé par les écoles;
- Comme une résolution pour l'engagement de fournisseurs de services a déjà été approuvée, il n'est pas nécessaire de procéder à un appel d'offres. Les achats se feront donc à l'aide de bons de commande ordinaires.

La discussion se poursuit et le commissaire Guy Gagnon propose une modification à la résolution reflétant les commentaires émis lors de la discussion.

Modifications

EC-200714-MR-0008

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon, et appuyé par le commissaire Bob Pellerin, que les changements suivants soient apportés à la résolution :

1. Déplacer le cinquième ATTENDU QUE afin qu'il devienne le premier ATTENDU QUE et supprimer le mot « d'autres »;
2. Remplacer le montant de 150 000,00 \$ dans les paragraphes de conclusion par le montant de 105 000,00 \$;
3. Inverser les paragraphes de conclusion et les réécrire comme suit :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, advenant la nécessité de réaliser des acquisitions visant à assurer le bien-être et la sécurité des élèves de l'ensemble des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021, le comité exécutif autorise la directrice générale à approuver l'engagement de tout autre fournisseur pendant les mois de juillet et d'août, jusqu'à un montant maximal par fournisseur de 105 000,00 \$, taxes non comprises, et ce, après consultation du président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

QUE la directrice générale soit autorisée à approuver l'engagement du fournisseur retenu dans le cadre de l'appel d'offres n° 1389502 – *Acquisition des meubles vestiaires aux écoles primaires St-Jude et Pinewood A* jusqu'à un montant maximal de 105 000,00 \$, taxes non comprises, et qu'elle soit autorisée à signer tout document relatif à cet engagement.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation d'approuver les contrats d'acquisition – été 2020

EC-200714-MR-0009

ATTENDU QU'il sera nécessaire de procéder à des acquisitions pendant la période estivale afin de doter les salles de classe du mobilier approprié et d'avoir en réserve une quantité suffisante d'équipements de protection individuelle pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public n° 1389502 – *Acquisition des meubles vestiaires aux écoles primaires Saint-Jude et Pinewood A* a été publié le 8 juillet 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres est prévue le 7 août 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à cette acquisition afin de doter les écoles indiquées ci-dessus du mobilier approprié pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QU'il est estimé que le coût de cette acquisition dépassera les pouvoirs de signature de la directrice générale, tels que ces pouvoirs sont stipulés au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'approuver ces acquisitions avant la prochaine séance prévue du conseil des commissaires et du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, advenant la nécessité de réaliser des acquisitions visant à assurer le bien-être et la sécurité des élèves de l'ensemble des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021, le comité exécutif autorise la directrice générale à approuver l'engagement de tout autre fournisseur pendant les mois de juillet et d'août, jusqu'à un montant maximal par fournisseur de 105 000,00 \$, taxes non comprises, et ce, après consultation du président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

QUE la directrice générale soit autorisée à approuver l'engagement du fournisseur retenu dans le cadre de l'appel d'offres n° 1389502 – *Acquisition des meubles vestiaires aux écoles primaires St-Jude et Pinewood A* jusqu'à un montant maximal de 105 000,00 \$, taxes non comprises, et qu'elle soit autorisée à signer tout document relatif à cet engagement;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents relatifs à cet engagement, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

Le commissaire Guy Gagnon précise que les changements proposés ne représentent aucunement un jugement porté sur l'équipe de la direction, mais servent plutôt à établir un mécanisme d'imputabilité.

La directrice générale fait savoir qu'il sera nécessaire de tenir une séance extraordinaire du comité exécutif au mois d'août pour aborder les besoins additionnels en matière de transport pour l'année scolaire 2020-2021.

Le président remercie toutes les personnes présentes de leur participation et souhaite à tous et à toutes un bel été.

5.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 9 h 52

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 23 septembre 2020

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président